

ASSEMBLÉE NATIONALE13 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS344

présenté par

M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, M. Carvounas,
M. Dussopt, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, Mme Biémouret, Mme Pires Beaune,
M. Juanico, M. Potier, M. Garot, M. Saulignac, Mme Untermaier et Mme Manin

ARTICLE 34

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« V. – Dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement, un rapport d'évaluation sur la couverture vaccinale en France et ses effets en matière de prévention. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à apporter une évaluation à l'issu des vingt-quatre premiers mois de mise en œuvre de la réforme relative à l'extension des obligations vaccinales.

Afin d'éviter toute polémique et d'apporter des réponses aux inquiétudes des citoyens réticents à faire vacciner leurs enfants, il serait utile que le Gouvernement fournisse au Parlement un rapport d'évaluation détaillant l'efficacité de cette politique préventive.